

**MINISTERE DE LA COMMUNICATION,  
CHARGE DES RELATIONS AVEC LE CONSEIL  
NATIONAL DE LA TRANSITION**

**BURKINA FASO**

Unité - Progrès - Justice

-----  
**C A B I N E T**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL  
DES MINISTRES**

(MCOM-CRCNT N°10 - 2015)

-----

**T. Frédéric A.K. NIKIEMA**

**Ouagadougou, le 16 mars 2015**

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou,  
le lundi 16 mars 2015,  
en séance extraordinaire, de 10 H 00 mn à 13 H 30 mn,  
sous la présidence de Son Excellence Monsieur Michel KAFANDO,  
Président de la Transition, Président du Faso,  
Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour.

## **I. DELIBERATIONS**

## **I.1. AU TITRE DU PREMIER MINISTERE**

Le Conseil a adopté un décret portant création et exécution d'un Programme socioéconomique d'urgence de la Transition (PSUT).

Face aux attentes fortes des populations, le gouvernement de la Transition, en dépit d'un contexte d'austérité budgétaire, a initié un programme socioéconomique d'urgence qui met l'accent sur le soutien aux initiatives des jeunes et des femmes et le renforcement des infrastructures éducatives et sanitaires.

D'un coût global de **vingt-cinq (25) milliards de francs CFA**, générés par la réduction du train de vie de l'Etat, ce Programme d'urgence dont l'objectif est de contribuer au bien-être général des populations par la création de richesses au niveau des couches vulnérables, vise entre autres :

- la création de **dix mille (10 000)** unités économiques au profit des jeunes et des femmes qui généreront près de **trente mille (30 000)** emplois ;
- l'amélioration de l'offre éducative par la construction de **soixante-quinze (75)** complexes scolaires, la réalisation d'infrastructures universitaires dont **deux (02)** amphithéâtres de 2 500 places chacun à Bobo-Dioulasso et à Ouagadougou ;
- l'amélioration de l'offre sanitaire par la construction de **quatre-vingt (80)** centres de santé et de promotion sociale (CSPS).

L'adoption de ce décret permet l'opérationnalisation du Programme socioéconomique d'urgence de la Transition (PSUT).

## **I.2. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA DECENTRALISATION ET DE LA SECURITE**

Le Conseil a examiné un projet de loi portant modification du Code électoral.

Au terme des élections législatives et municipales couplées du 2 décembre 2012, les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la loi électorale ont relevé des insuffisances.

Ce projet de loi modificatif vise à combler les insuffisances de la loi N°014-2001 du 3 juillet 2001 portant Code électoral, ensemble ses modificatifs, en vue de prendre en compte les propositions des acteurs de la nouvelle configuration de la scène politique, des Organisations de la société civile, des institutions et des ministères impliqués.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission du projet de loi au Conseil national de la Transition.

## **I.3. AU TITRE DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION**

Le Conseil a adopté un rapport relatif à la réforme curriculaire de l'Education de base.

Dans le cadre de la mise en œuvre du continuum éducatif de base, suite au transfert institutionnel du préscolaire et du post-primaire au ministère

de l'Education nationale et de l'alphabétisation, un vaste chantier de réforme curriculaire est engagé depuis mars 2013.

Les priorités du développement économique, la transformation des échanges et les avancées dans les communications, tant au niveau local qu'international, justifie la nécessité d'une adaptation rapide des finalités de l'éducation aux nouvelles réalités locales et internationales et des moyens pour les mettre en œuvre.

Conscient de cette nécessité, le gouvernement a décidé de garantir à tous les enfants de 0 à 16 ans, le droit à une éducation de base de qualité à travers le continuum éducatif qui va du préscolaire au post-primaire et incluant le non formel. La réforme des curricula devrait également contribuer à rendre les formations professionnelles et techniques plus efficaces.

L'adoption de ce rapport permet de doter le ministère de l'Education nationale et de l'alphabétisation d'un cadre réglementaire de mise en œuvre des curricula du continuum de l'éducation de base dans une vision holistique.

Le Ministre de la Communication,  
Chargé des Relations avec le Conseil  
National de la Transition,  
Porte-parole du Gouvernement

**T. Frédéric A.K. NIKIEMA**